

L'Etat EN BOURGOGNE



N°18 - JUILLET 2009



La recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, qui font l'objet du dossier central de ce numéro 18 de "L'Etat en Bourgogne", constituent des atouts majeurs pour le développement de l'économie et permettent de livrer la bataille de l'intelligence.

Il s'agit d'une priorité budgétaire, parfaitement identifiée par la stratégie européenne de Lisbonne et de Göteborg, qui se décline sur plusieurs plans.

Au niveau national, dans le cadre du plan de relance, 800 M€ de crédits sont consacrés aux investissements dans les universités, les organismes de recherche et les bureaux d'études privés.

Par ailleurs, dans le cadre de la préservation et du développement du patrimoine de l'Etat, ce sont 5 milliards d'euros qui sont consacrés à l'opération Campus dont la mise en place est accélérée.

Enfin, cette priorité accordée à la recherche, à l'innovation et à l'enseignement supérieur, se traduit par le triplement du Crédit d'Impôts Recherche (CIR). Cette mesure fiscale doit permettre aux entreprises de miser sur l'innovation pour affronter la concurrence mondiale. C'est sur la recherche qu'elles sont appelées à investir pour gagner la bataille de l'intelligence. En installant leurs laboratoires de recherche en France, générant ainsi demandes de services et emplois, les entreprises mettent en œuvre une mesure anti-délocalisation qui lutte contre la crise économique et prépare l'avenir.

Le CIR est également un outil de rapprochement entre les entreprises et les laboratoires de recherche publics puisqu'il permet de rembourser 60 % des contrats entre les entreprises et les établissements publics de recherche. Il constitue aussi une incitation exceptionnelle à l'embauche des jeunes docteurs formés à l'innovation en remboursant la première année 120 % de leur salaire si leur contrat est à durée indéterminée et sans diminution de l'effectif de l'entreprise.

A un moment où l'Etat se réforme pour être plus efficace, le dispositif de recherche bourguignon, fort de 4469 chercheurs et personnels d'appui à la recherche, doit être reconnu comme un dispositif performant contribuant au développement de la Bourgogne.

Christian de LAVERNÉE,
Préfet de la Région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Dossier spécial

RECHERCHE ET INNOVATION EN BOURGOGNE



Sommaire

Aides agricoles : la télédéclaration facilite vos démarches	p 2
Plan de relance : le portail de la cathédrale d'Autun restauré	p 2
Le recensement des équipements sportifs	p 2
GéoBourgogne : un partenariat unique pour l'information géographique	p 7
Le parrainage pour la fonction publique	p 7
Pour un développement raisonné de l'éolien en Côte-d'Or : la doctrine de l'Etat pour l'instruction des permis de construire	p 8
Agenda	p 8
Arrivées, départs...	p 8



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE
PREFECTURE DE LA COTE D'OR

AIDES AGRICOLES : LA TÉLÉDECLARATION FACILITE VOS DÉMARCHES

FACILITER

Les aides versées dans le cadre de la Politique Agricole Commune sont en grande partie calculées sur la base de la déclaration de surfaces, document établi annuellement par les agriculteurs et traité par les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et les Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA).

Initialement réalisée sur un formulaire papier, cette déclaration peut désormais s'effectuer par internet en utilisant l'application TELEPAC. En 2008, plus de 25 % des agriculteurs déclarants de Côte-d'Or ont délaissé la déclaration papier au profit de la télédéclaration.

Cette procédure sécurise la déclaration. Grâce à l'interface graphique, l'agriculteur peut aisément vérifier les surfaces de

son exploitation consacrées à chaque utilisation, et les contrôles automatiques réalisés par l'application limitent les sources de non-conformité. Du côté de l'administration, cet outil présente l'avantage de réduire la phase de saisie des dossiers et simplifier leur instruction.

La fiabilité de l'outil, et son intérêt pour l'agriculteur comme pour l'administration, plaident en faveur de son développement rapide. C'est tout le sens de l'objectif affiché par le ministère de l'agriculture et de la pêche, qui ambitionne d'atteindre 80 % de dossiers télédéclarés en 2011.

Rendez-vous sur :

www1.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action.

PLAN DE RELANCE : LE PORTAIL DE LA CATHÉDRALE D'AUTUN RESTAURÉ

SALVEGARDER



En Bourgogne, le plan de relance permet de programmer ou d'accélérer d'importants projets de restauration du patrimoine architectural.

La cathédrale Saint-Lazare d'Autun fait en particulier l'objet d'une opération spectaculaire de restauration du tympan de son portail central. Construite au XII^e s. pour accueillir les pèlerins venus se recueillir sur les reliques de St-Lazare, elle présente au-dessus de son portail central un des plus remarquables tympanes de l'art roman. Sculptée par Gislebertus, la scène centrale représente un jugement dernier avec le Christ en gloire. La voussure supérieure présente les travaux mensuels de la terre, en lien avec les signes du zodiaque. Le bouclement en plâtre du XIII^e s. a contribué à la préservation de cet ensemble sculpté exceptionnel en lui permettant d'échapper aux mutilations révolutionnaires ; il n'a été dégagé qu'en 1839.

En 2006, une étude encadrée par un comité scientifique a permis le relevé précis de cette oeuvre et en particulier de mieux comprendre sa polychromie d'origine. Il s'agit aujourd'hui de procéder à son nettoyage, ce qui nécessite différentes techniques (compresses, laser, micro-abrasion), en fonction de

la sensibilité des sculptures et des traces de polychromie. Cette intervention marque la fin de la grande campagne de restauration des extérieurs, entamée à la fin des années 80 par la toiture du chœur et achevée par l'aménagement du jardin en 2007.

Les travaux, financés à 100 % par l'Etat, ont débuté en juin 2009 et se termineront en décembre : ils s'élèveront à 90 000 € (72 000 € en 2009 et 18 000 € en 2010).

LE RECENSEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LOCALISER

Les équipements sportifs ont des formes très variées : spécialisés ou non, ultra modernes ou désuets ; comme tout immeuble, ils vieillissent et de nouveaux sont construits chaque année. Qu'ils concernent une agglomération ou une petite commune rurale, ils représentent un investissement majeur pour l'animation et la vie locales et parfois il peut être utile dans une politique d'animation du territoire de connaître les emplacements de ces équipements pour une discipline donnée ou un territoire bien ciblé.

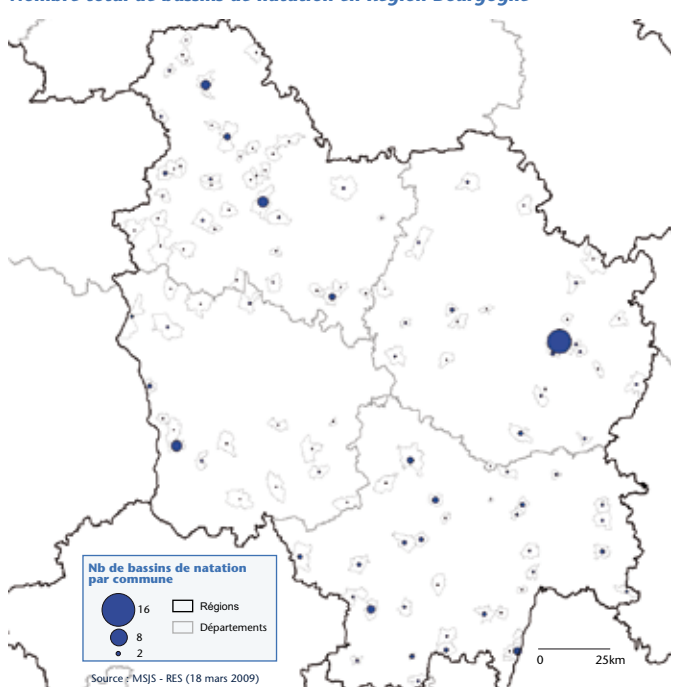
Cette démarche de recensement a donc été initiée par le Ministère de la Santé et des Sports, avec le concours des représentants du mouvement associatif sportif.

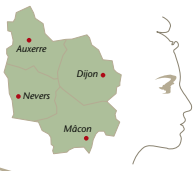
En Bourgogne, 10 645 équipements sportifs, ont été ainsi recensés depuis le lancement de l'opération en 2005 : 1576 terrains de grands jeux (football, rugby, base-ball), 1997 courts de tennis, 704 boulodromes, 384 centres équestres, 368 gymnases ...

En 2009, les travaux des services Jeunesse et Sports Vie Associative sur ce recensement se poursuivent et portent sur son actualisation et son extension aux communes de moins de 750 habitants (1683 communes, soit 82,30% des communes en Bourgogne et 2798 équipements).

Un site internet spécial, le Recensement des Équipements Sportifs, ("RES"), a été créé et mis en ligne en 2006 sur le site internet du Ministère chargé des sports <http://res.jeunesse-sports.gouv.fr>. Vous y trouverez des informations sur les sites sportifs ainsi que des exemples de réalisations existantes en France, qui peuvent alimenter les réflexions des investisseurs potentiels.

Nombre total de bassins de natation en Région Bourgogne





Recherche et innovation en Bourgogne

DOSSIER SPÉCIAL N°18



La recherche est un enjeu stratégique pour notre région. L'élaboration du Plan Régional de la Recherche et de l'Innovation est en cours de finalisation. Ces phases d'analyses et de décisions en région sont concomitantes avec la réflexion sur la Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation lancée le 22 janvier 2009 par le Président de la République.

La rédaction des plans de développement des pôles de compétitivité est maintenant achevée et leur évaluation est en cours par les instances ministérielles.

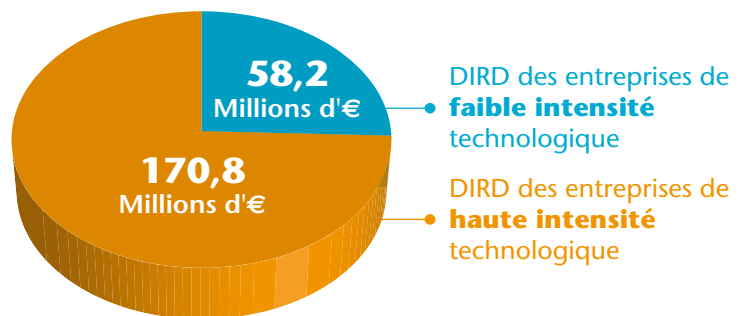
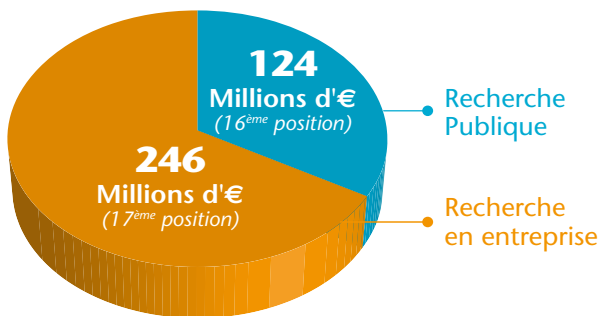
Enfin, la structuration des établissements d'enseignements supérieurs et de recherche bourguignons et franc-comtois en Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur avance rapidement. Les études doctorales qui permettent de former par et à la recherche des jeunes chercheurs seront au cœur du dispositif. Ces quelques exemples indiquent que l'Etat joue pleinement son rôle de stratège, d'animateur et de coordinateur dans le dispositif bourguignon de la recherche.

Professeur Bernard DECARIS
Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie

Des chiffres

DÉPENSE INTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (DIRD)

En Bourgogne : **370** Millions d'€ (17^{ème} position)

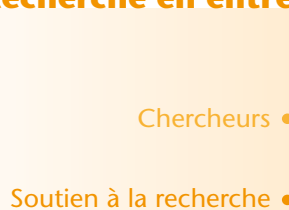


Part dans le PIB : **0,92%** (16^{ème} position)

RESSOURCES HUMAINES POUR LA RECHERCHE BOURGUIGNONNE

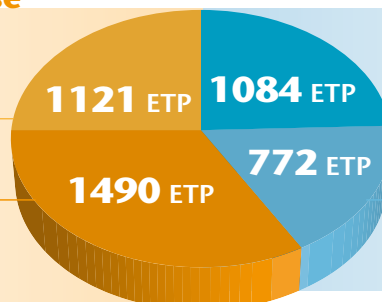
Nombre total de chercheurs et personnels de soutien R&D en Bourgogne : **4469,5** ETP (Equivalents temps pleins) dont Chercheurs : **2206**

Recherche en entreprise



Recherche Publique

Nombre d'Unités de Recherche (domaine Public) reconnues : 36



Valorisation de la recherche : du laboratoire à la création d'entreprises

L'effort de valorisation de la recherche au niveau régional se décline à travers quelques grands dispositifs :



Nuit des chercheurs à Dijon - Valéry Maillot

L'incubateur PREMICE "Pôle de Ressources et de Management de l'Innovation et de la création d'entreprises", mis en place par les grands établissements de Recherche Bourguignons. Ce dispositif vise à sensibiliser à l'innovation, et à susciter et générer de nouvelles initiatives. Il aide les porteurs de projets innovants à formaliser leurs actions. De plus, il accueille les entreprises existantes porteuses de projets innovants et les aide à se développer par l'innovation.

De 2004 à 2008, PREMICE a été contacté par 183 "créateurs" et 57 ont été retenus. PREMICE accompagne 30 projets en incubation, 28 entreprises ont été créées et accompagnées et 11 PME/PMI existantes ont été accompagnées

Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, créé à l'initiative du ministère chargé de la recherche, récompense :

- **des projets "en émergence"** nécessitant encore une phase de validation technique, économique et juridique : le soutien du concours permet de démontrer notamment la preuve du concept du projet. Les lauréats reçoivent une subvention d'un montant maximum de 45 000 € finançant jusqu'à 70 % des prestations nécessaires à la maturation de leur projet ;
- **des projets "création-développement"** dont la preuve du concept est établie et qui aboutiront à la création d'entreprises à court terme. Les entreprises créées bénéficient d'une subvention d'un montant maximal de 450 000 €, destinée à financer jusqu'à 50 % du programme d'innovation de l'entreprise.

Un lauréat 2008 : Monsieur Thierry PRIGENT Société PRESERVEON

Avec la dématérialisation de l'information, les données numériques croissent de manière exponentielle. De nombreuses données sensibles (nucléaires, médicales, patrimoniales), ou historiques, culturelles doivent être conservées une centaine d'années, ou plus.

Les supports électroniques adaptés pour une consultation immédiate de ces données coûtent très cher pour l'archivage (recopie et migration), sans la fiabilité à long terme requise.

Pour conjurer le "trou noir de l'information" PRESERVEON a développé une nouvelle technologie baptisée DFF. Elle utilise le support film photochimique, dont la longévité n'est plus à prouver, avec une tête d'écriture numérique révolutionnaire et une méthode innovante (trois brevets).

Primée par les archives du cinéma français, PRESERVEON propose deux offres commerciales : la location de machines pour l'archivage de données numériques et la prestation d'archivage elle-même.

BOURGOGNE INNOVATION, regroupant 60 conseillers répartis sur la région Bourgogne et un corps de 30 experts techniques, constitue un centre ressources du Réseau de Développement Technologique qui regroupe les différents acteurs publics ou parapublics impliqués dans le transfert de technologie ou le développement industriel (OSEO, ARIST, CEA, Centres Techniques, CCI, Conseil Régional, CRITT, DRIRE, DRRT, écoles, laboratoires,

pôles de l'artisanat, universités...).

Le réseau permet aux PME peu familiarisées avec le processus d'innovation d'identifier les besoins technologiques, de construire un projet et de trouver les spécialistes appropriés. Il les informe et les guide à travers les différents modes publics d'intervention. Bourgogne Innovation oriente l'entreprise dans sa démarche d'innovation par des Prestations de Conseils Technologiques (PCT). Annuellement, ce sont environ 400 entreprises bourguignonnes qui font l'objet de rencontres avec Bourgogne Innovation.

SERAM (Paris Tech Cluny), structure associative agissant pour le développement et la promotion des activités d'études, de recherches ou d'essais. Cette association fait connaître les débouchés des enseignements technologiques supérieurs et facilite la promotion et la valorisation près du monde industriel et scientifique des recherches et des études scientifiques, techniques et industrielles.

En 2006, Paris Tech Cluny (ex : ENSAM) et le SERAM ont obtenu conjointement le label Carnot décerné par le Ministère de la Recherche pour leur structure commune désignée ARTS (Actions de Recherche pour la Technologie et la Société).

L'établissement de Cluny est spécialisé dans les domaines technologiques suivants :

- Mécaniques des structures et mécaniques de milieux continus
- Analyse des matériaux et analyse de la rupture
- Procédés de fabrication : forge et déformations plastiques, enlèvement de matière par usinage (métal/composite/bois) fonderie
- Traitement de surface et revêtements en couches minces
- Automatisation et informatique industrielle
- Imagerie, réalité virtuelle et ingénierie numérique.

WELIENCE, est une marque d'uB-Filiale, filiale de valorisation de la recherche de l'Université de Bourgogne. La SAS uB-Filiale est adossée aux laboratoires de recherche du Grand Campus bourguignon et est dotée de plateaux technologiques propres. Elle contribue ainsi à l'innovation technologique dans les entreprises.

WELIENCE est composé de 40 collaborateurs entièrement à l'écoute des entrepreneurs innovants et dont la vocation est d'accélérer le développement et de faciliter les projets d'innovation des entreprises en trouvant parmi les 1 500 chercheurs du Grand Campus la solution adaptée.

CENTRE INTERREGIONAL DE METROLOGIE d'Auxerre, intégré au réseau formé par le Laboratoire National d'Essais de Paris, le bureau Veritas, ParisTech Cluny et les laboratoires d'entreprises de l'Yonne, met à disposition des entreprises la haute technologie de ses équipements et les compétences de ses hommes. En liaison avec d'autres organismes (CRT, laboratoires universitaires...) et en partenariat avec l'école d'ingénieurs ITII de Bourgogne, le CRT d'Auxerre participe aux projets de recherche, d'innovation et de transfert technologique.

LE GIE PHARMIMAGE qui se situera dans l'ERIE (Espace Régional de l'Innovation et de l'Entreprenariat) au même endroit que le cyclotron à l'intersection de la zone Mazen-Sully consacrée aux entreprises de biotechnologie et du Campus.

PHARMIMAGE rassemble à Dijon un ensemble complet de plates-formes d'imagerie moléculaire offrant des prestations pour concevoir et étudier l'efficacité de futurs traitements,

principalement dans les domaines de l'oncologie et de la cardiologie.

Le projet de Plate-forme Technologique PHARMIMAGE est basé sur le développement et l'application de technologies d'imagerie médicale non invasive utilisées en recherche clinique ou en clinique comme l'Imagerie à Résonance magnétique (IRM), la Tomographie à Emission de Simple Photon (SPECT), l'Imagerie à Rayons X (RX) et l'échographie.

Parmi les équipements majeurs de cette plate-forme, l'installation d'un cyclotron dédié à la recherche intégrant également les outils de radiomarquage, est indispensable pour utiliser la TEP et la SPECT. Le cyclotron est accélérateur de particules pouvant permettre la production de plusieurs radioéléments comme

l'oxygène 15, le carbone 11, l'azote 13 ou le fluor 18.

Le fluor 18, qui a une durée de vie de 2 heures, permet de fabriquer du fluorodésoxyglucose radioactif qui va se fixer sur les zones cancéreuses. Une TEP permettra de détecter de façon particulièrement fine certains cancers afin de les traiter à des stades très précoces.

L'utilisation du carbone 11 comme traceur est particulièrement délicate en raison de sa courte période radioactive (demi-vie de 21 minutes). Son utilisation a permis de mettre au point des méthodes très simples et reproductibles, de détecter des altérations dans certaines pathologies cardiaques, dans des cas de maladie d'Alzheimer ou encore dans certains cas de tumeurs.

Les grandes orientations de la recherche : renforcer la compétitivité des établissements de recherche

Le dernier Contrat de Projet Etat-Région (CPER 2007-2013) a permis de structurer la recherche bourguignonne autour de grands axes phares, dont voici quelques exemples :



Crédit photo INRA

■ **AGRALE**, un des sept pôles de compétence français, - agriculture, alimentation, environnement - fédère toutes les compétences existantes en formation, recherche et transfert, dans les domaines des sciences et technologies du vivant et de l'environnement (STVE)

autour de trois thématiques de recherche : Biogéosciences et agroenvironnement (Institut Buffon), qualités des aliments et sensorialités (l'Institut Fédératif de Recherche IFR 92), Territoires et développement (T&D). Le GIS AGRALE se consacre également à des thématiques de recherche transversales sur le thème de la vigne et du vin ou de la zootechnie.

L'Institut National Supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement : AgroSup Dijon s'est substitué à l'ENESAD et à l'ENSANA à compter du 1er mars 2009.

■ **Le POLE MATERIAUX comprenant la Fédération de Recherche M3 (Mathématiques Matière Matériaux)** structure fédérative de l'Université de Bourgogne, du CNRS, et du CEA travaillant sur des projets de recherche concernant les nanosciences et nanotechnologies, l'Optique et les Interactions Matière-Rayonnement **et l'Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB)** dont les activités convergent vers la mise en œuvre d'une chimie propre pour un développement durable.

La **FRM3** structure fédérative de l'Université de Bourgogne, du CNRS, et du CEA, réunit 3 instituts et 1 laboratoire de l'Université, 1 laboratoire de l'ENSAM Cluny et 3 départements du CEA Valduc. Positionné principalement sur la recherche technologique, le CEA s'appuie sur une recherche fondamentale reconnue pour son excellence, tant en sciences physiques qu'en sciences du vivant. Cette recherche fondamentale représente environ un tiers des activités de l'organisme et contribue à l'ensemble des thématiques : défense, énergie et technologies pour l'information et la santé. Il dispose également d'une recherche technologique de haut niveau dans les domaines des micros et nanotechnologies. La Direction des applications militaires du CEA finance des thèses dans ses laboratoires pour des candidats de haut niveau. Chaque année environ 30 contrats de thèse de 3 ans sont accordés par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN), correspondant au financement total du salaire du doctorant. Par ailleurs, des contrats de thèse correspondant à un financement partiel par le CEA (cofinancement avec une entreprise ou une région française) peuvent être attribués.

■ **Le pôle SANTE/STIC** : ce pôle original de recherche constitué en Institut Fédératif de Recherche (IFR 100) réunit les chercheurs du domaine de la santé (de la recherche biologique à la recherche clinique en passant par l'épidémiologie et la santé publique), ceux du domaine des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication et ceux des Sciences Cognitives.

Les recherches conduites dans ce pôle concernent :

- le cancer dans ses aspects biologiques et épidémiologiques
- la nutrition et le métabolisme lipidique
- le cardiovasculaire
- le handicap
- la microbiologie.

Le domaine de la santé est soutenu par l'Inserm (CENTRE de RECHERCHE INSERM U...). Les Sciences Cognitives sont soutenues par le CNRS (LEAD, UMR ...).

■ **LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME DE DIJON (MSH)** est un centre fédératif de l'Université de Bourgogne regroupant la recherche en sciences humaines, lettres, langues, droit et sciences économiques.

Elle a pour vocation de soutenir l'activité collaborative des laboratoires et des équipes réunissant, entre autres, archéologues, historiens, sociologues, géographes, économistes, latinistes, littéraires, civilisationnistes et linguistes autour des six pôles thématiques : patrimoines ; espaces et mutations ; archives ; identités, citoyennetés ; textes et contextes ; apprentissages.



Expérimentarium : des jeunes chercheurs sur le marché de Dijon - Lionel Maillot

Quelques exemples d'études :

- Rock expérimental et musiques expérimentales en pays francophone
- Paysage de vignes en terrasse du Piémont
- Violence scolaire, une violence sociale ?
- Sociologie de l'action publique
- Écomusée et musées de société au 21^{ème} siècle
- Projet interdisciplinaire latino-germanique Arts/Erudition/ Croyances
- Journée de microéconomie appliquée.

La recherche constitue un appui à l'économie

La stratégie de Lisbonne vise à renforcer l'économie européenne et française dans la compétition mondiale de l'intelligence en soutenant l'innovation dans les entreprises. Plusieurs outils ont été mis en place par l'Etat :

LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Initié par l'Etat en 2004, le label "Pôle de Compétitivité" est destiné à conforter la compétitivité de l'économie française en développant **une action fédératrice entre entreprises, unités de recherche et centres de formation** dans un espace géographique donné. À ce jour, les 67 Pôles de Compétitivité français ont reçu 1,5 milliard d'euros sur 3 ans. La Bourgogne compte 2 pôles de Compétitivité labellisés :

Le Pôle de Compétitivité agroalimentaire **VITAGORA**, labellisé en juillet 2005, a pour objet de générer et de conduire des projets innovants qui renforceront dans les régions Bourgogne et Franche-Comté la compétitivité de ses acteurs économiques. De par son positionnement unique Goût-Nutrition-Santé, l'ambition de VITAGORA est de constituer un référent de la recherche et de l'innovation sur l'alimentation tout au long de la vie, de la petite enfance aux seniors.

Deux exemples d'action de VITAGORA :

- Cytométrie en flux : un outil prometteur pour les Industries Agroalimentaires :

Consistant à faire passer dans une veine liquide des particules ou des cellules de divers types traversant un faisceau laser, la Cytométrie en flux (CMF) est une technique de caractérisation individuelle et multiparamétrique dans le secteur médical, notamment en hématologie, en immunologie, en cancérologie.

Une plate-forme technique de cytométrie est installée au sein de l'Institut Fédératif de Recherche (IFR 100) "Santé STIC". 30 % de l'activité de cette plate-forme de cytométrie sont actuellement consacrés à l'agroalimentaire et à la biologie végétale.

- Mieux comprendre les interactions entre composés de la flaveur et macromolécules alimentaires :

Dans le cadre de l'UMR FLAVIC, deux thèses sont en cours de développement dans le cadre de ce projet baptisé "Interactions entre composés de la flaveur et macromolécules alimentaires".

Menée par Laurette Tavel, la première thèse s'intéresse plus particulièrement à la rétention des molécules odorantes par la bêta-lactoglobuline, une protéine du lait, utilisée notamment comme émulsifiant dans les adjuvants. La seconde thèse, celle de Yacine Merabtine, vise quant à elle à découvrir de quelle manière rendre compte des interactions dans les milieux extrêmement complexes que sont les milieux alimentaires.

Le **PÔLE NUCLÉAIRE BOURGOGNE** rassemble 100 membres et 9 000 salariés. Il conforte les capacités d'innovations du secteur de la mécanique et de la transformation métallurgique. La maîtrise du nucléaire nécessite des recherches fondamentales et appliquées réalisées grâce au concours du Commissariat à l'Énergie Atomique et de l'Université de Bourgogne.

L'Espace Multisite Métallurgique en Bourgogne EM2B (Dijon, Chalon-sur-Saône, Cluny et Le Creusot) fédère les acteurs de l'enseignement supérieur en métallurgie pour la formation, le transfert de technologie et le développement économique, en lien avec la recherche.

Deux exemples concrets :

- La mise en place d'une chaîne de contrôles non destructifs par ultrasons ou par radiographies les plus hi-tech constitue la démarche de la nouvelle société ALTEREGO installée à Chalon-sur-Saône,
- Le centième adhérent du PNB, l'entreprise GARLOCK basée à Saint-Etienne emploie environ 280 personnes et fabrique des joints et systèmes d'étanchéité, notamment pour le nucléaire.

Le redémarrage du nucléaire implique une remise à niveau des connaissances des chefs de projets notamment pour l'EPR, actuellement en construction. L'école internationale du nucléaire basée à Chalon-sur-Saône accueillera des ingénieurs venus du monde entier pour se former aux nouvelles technologies du nucléaire. Elle dispensera des enseignements à des ingénieurs très expérimentés qui ont besoin de connaissances plus larges dans le domaine du nucléaire ou du management de projets.

Le CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR) : les incitations fiscales sont devenues des instruments importants des politiques publiques en faveur de la recherche et de l'innovation. Elles conduisent à augmenter les activités de recherche-développement (R&D) sans ciblage sectoriel ou technologique, contrairement aux aides directes ciblées telles que les subventions.

Toutes les entreprises industrielles, commerciales et agricoles soumises à l'impôt sur le revenu peuvent bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche leur permettant de rembourser une part minimum de 30% du coût occasionné par leurs projets de R&D.

La mesure est particulièrement incitative à l'embauche de jeunes docteurs. Lorsque les dépenses de personnels se rapportent à des titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent, celles-ci sont prises en compte pour le double de leur montant pendant les vingt quatre premiers mois suivant le premier recrutement, à condition que le contrat de travail soit à durée indéterminée et que l'effectif salarié de l'entreprise ne soit pas inférieur à celui de l'année précédente. Dans ce cas, le taux forfaitaire des frais de fonctionnement est de 200 % du salaire du docteur.

Le bilan du Crédit d'Impôt Recherche 2006 pour la Bourgogne

157 entreprises déclarantes (1,95 %) pour un CIR de 8 521 000 € (0,57 %) (en 2006)

- 60 entreprises en Côte-d'Or
- 16 entreprises dans la Nièvre
- 57 entreprises en Saône et Loire
- 24 entreprises dans l'Yonne

Dans le cadre du **plan de relance de l'économie** les entreprises peuvent, depuis janvier 2009, obtenir le remboursement immédiat de leurs crédits d'impôt recherche des années 2005, 2006, 2007 et 2008.





GÉOBOURGOGNE

Un partenariat inscrit dans l'action territoriale

L'information géographique est devenue un outil indispensable à tous les partenaires publics. Au-delà de la mise en place des logiciels et des équipements informatiques, il existe un besoin majeur d'échange de données pour que chaque acteur bénéficie du plus grand nombre d'expériences et d'informations.

Afin de répondre à cet enjeu, la Préfecture de Bourgogne et le Conseil régional mettent en place, dans le cadre du Contrat de Projets Etat - Région (2007-2013) et du programme européen FEDER Bourgogne (2007-2013), un dispositif d'acquisition, de partage et de développement de l'information géographique baptisé : "GéoBourgogne".

Qu'est-ce qu'un SIG ?

Un Système d'information géographique (SIG) est un ensemble de logiciels et de données permettant de saisir, de mettre à jour, d'analyser et de représenter tous les éléments caractéristiques de la géographie. Les SIG sont ainsi utilisés pour instruire des dossiers d'urbanisme, établir des plans de prévention des risques, gérer des réseaux d'eau ou d'assainissement, organiser le transport scolaire dans un département, définir l'implantation optimale d'une nouvelle école, suivre la population de grand gibier dans un parc...

Des objectifs ambitieux

Le projet GéoBourgogne poursuit cinq objectifs principaux :

- Rendre interopérables les systèmes existants afin de permettre les échanges de données au sein de la région et de faciliter la mise en place de projets concertés.
- Identifier les données nécessaires aux entités publiques bourguignonnes et les aider à les acquérir dans un cadre coordonné.
- Promouvoir l'information géographique et favoriser le partage de données.
- Aider les organismes à échanger leurs données, notamment en proposant des formats standards sur les données produites.
- Permettre aux organismes publics et parapublics de Bourgogne de réduire leurs dépenses grâce à l'achat groupé de données.

Un fonctionnement clair et ouvert

GéoBourgogne s'adresse aux organismes de service public qui produisent et utilisent des informations géographiques. Pour participer à GéoBourgogne, les organismes intéressés souscrivent d'abord la "Charte de partage de l'information géographique", établie en juillet 2008 par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional.

Un programme complet d'actions

Acquisition de données...

En 2008, GéoBourgogne a permis l'acquisition d'une orthophotographie aérienne, la BD Ortho® de l'Institut géographique national (IGN), au nom de l'ensemble des partenaires.

En 2009, GéoBourgogne diffusera d'autres référentiels tel que le Scan 25® de l'IGN, (c'est à dire la "carte bleue" numérisée).

Des extraits de la BD Ortho® de l'IGN sur les secteurs de Cluny, Mantchanin et Pagny (le technoport)



Inventaire et production de données...

GéoBourgogne éditera un catalogue des données géographiques publiques disponibles en Bourgogne.

De la même façon, la numérisation des Plans Locaux d'Urbanisme de Bourgogne est en cours.

Animation et sensibilisation à l'information géographique...

Un portail régional de l'information géographique sera progressivement développé sur la base du site internet ouvert le 13 mars 2009 : www.géobourgogne.fr. Ce portail permettra à tous les partenaires publics d'accéder à l'ensemble des informations géographiques (cartes, données statistiques...) recensées sur le territoire dans la mesure où ils auront reçu un droit d'accès.

Des journées d'échanges seront organisées comme celle qui a réuni 270 structures publiques le 13 mars 2009, autour du lancement de GéoBourgogne.

Et ceux qui n'ont pas de SIG ?

Les structures publiques qui n'ont pas les moyens de se doter d'un SIG ont également leur place au sein du dispositif. Elles y trouveront une communauté de travail à laquelle elles pourront participer activement. A terme, le portail de l'information géographique en Bourgogne leur permettra de visualiser de multiples cartes et d'en composer elles mêmes.

Un coût essentiellement pris en charge par l'Etat, le Conseil régional et l'Union Européenne

L'Etat, le Conseil Régional, l'Union Européenne (FEDER) mobilisent 4,5 M € sur la période 2007-2013. Les autres partenaires publics qui s'engagent ne seront soumis qu'à de très modestes contributions pour bénéficier des services du géoportail. La plupart des services à usage collectif seront d'accès gratuit ou moyennant une contribution très symbolique.

Pour en savoir plus : www.geobourgogne.fr

LE PARRAINAGE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Ce dispositif a pour ambition d'aider des jeunes issus de milieux défavorisés, particulièrement méritants, à préparer les concours de la fonction publique.

Qui peut bénéficier de l'opération ?

Les jeunes sans emploi et titulaires d'un diplôme ainsi que les étudiants préparant dans l'année un diplôme leur permettant de présenter un concours de niveau A ou B. Seront retenus les jeunes particulièrement méritants du fait des obstacles qu'ils ont pu rencontrer au cours de leurs études.

Une aide sous quelles formes ?

► Par un tutorat individuel : les jeunes retenus seront suivis tout au long de leur préparation par un tuteur volontaire.

► Par un soutien matériel, sous forme d'une allocation de 2 000 € (sous conditions de ressources)

Pour en savoir plus :

- www.fonction-publique.gouv.fr - opération "parrainage pour la fonction publique"

- Auprès de votre préfecture de région tél : 03 80 44 67 93

POUR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DE L'ÉOLIEN EN CÔTE D'OR : LA DOCTRINE DE L'ÉTAT POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

ZOOM SUR...

Le Grenelle de l'Environnement a placé la lutte contre le changement climatique au premier rang des priorités françaises, la part des énergies renouvelables devant passer à 23% en 2020. Parmi elles se trouve l'énergie éolienne.

En Côte d'Or et depuis le début des années 1980, de multiples projets ont émergé, principalement situés sur les hauts plateaux de l'ouest du département : Auxois sud, Châtillonnais, Hautes Côtes et Pays de Saint-Seine.

Afin de garantir la cohérence des implantations à l'échelle départementale, les services de l'Etat travaillent de façon coordonnée au sein d'un pôle de compétences. Ces projets de parcs éoliens sont soumis à permis de construire avec enquête publique : pour leur instruction, la DDE construit progressivement une doctrine sur la prise en compte du paysage, sur la base des projets déposés et des décisions du tribunal administratif saisi de plusieurs recours.

Quatre critères ont ainsi été mis en avant par la DDE :

1- L'intérêt des lieux

La notoriété et l'intérêt "supra-local" des paysages et du patrimoine impacté sont pris en compte, ce qui a ainsi amené à refuser le projet éolien du "Moulin à vent", situé en covisibilité directe du site emblématique de Châteauneuf en Auxois.

En revanche, le projet de St Seine l'Abbaye a été accepté, dans la mesure où aucune éolienne n'est située en arrière-plan du site de l'abbaye, visible depuis l'un des belvédères. Ce site est actuellement le seul en service en Côte d'Or.

2- Les rapports d'échelle

Il s'agit de prendre en compte la taille des machines et leur déploiement dans le paysage : le projet éolien de Frôlois a été refusé car il prévoyait 14 machines de 140 mètres chacune, déployées sur 6 km en position dominante par rapport au village de Flavigny sur Ozerain.

3- La "hiérarchisation des valeurs"

Il s'agit de prendre en compte la spécificité de chaque paysage : par exemple, le projet éolien de l'Auxois sud a été autorisé car il ne portait pas atteinte à la spécificité du site de Mont St Jean - son paysage bocager - et était de plus situé en arrière-plan.

4- Le cumul des impacts

La multiplicité des sites impactés doit aussi être prise en compte. Ainsi, pour le projet "Moulin à vent", non seulement le site de Châteauneuf en Auxois mais aussi le monument historique du château classé de Commarin auraient été impactés. En outre, le projet aurait été visible depuis plusieurs axes de découverte majeurs du territoire : autoroute A6, canal de Bourgogne, routes départementales ...

Au total, la Côte d'Or veut participer pleinement au développement de l'éolien mais celui-ci doit se réaliser de manière à éviter le mitage du territoire, à prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains.



Châteauneuf-en-Auxois (21)



L'Etat en Bourgogne - N°18 - Juillet 2009
Numéro ISSN : 1772-7626
Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Christian de Lavernée
Directeur de la rédaction : Alexander Grimaud
Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Daniel Denninger (DIREN), Chantal Gérard (SGAR), Bernard Luc (SGAR), Alexis Monterrat (DRDJS), Catherine Pham (DRASS), Liliane Pinard (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRE), Patrick Thabard (SGAR), Yannick Veysseyre (DRAF), Bernadette Viennot (DRTEFP).

Ont contribué à la rédaction des articles :
Rubrique "Localiser" : Claude Garapon, Conseillère Jeunesse et Sport (DRDJS)
Rubrique "Faciliter" : Murielle Dumont (DDAF)
Rubrique "Partager" : Emmanuelle Malarbet et Fabrice Vincent (SGAR)
Rubrique "Zoom Côte-d'Or" : Didier Vivant (DDE)

"Arrivées, départs" : Chantal Mivielle, Blandine Cloitre, Christelle Soubry
Dossier « Recherche et innovation » : Bernard Decaris, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie

Composition : Digital Concept
Impression : ICO

AGENDA

- 19 et 20 septembre 2009 : 26ème édition des Journées européennes du patrimoine. Le thème retenu au niveau national est "Un patrimoine accessible à tous" et celui de la région Bourgogne est "le patrimoine hospitalier".
- 25 septembre 2009 : Hommage aux anciens membres des forces supplétives qui ont combattu aux côtés de l'armée française durant la guerre d'Algérie.

ARRIVÉES, DÉPARTS...

Bourgogne

- M. Pascal REGARD, Directeur interrégional des Douanes et Droits Indirects, a succédé le 20 avril 2009 à M. Guy JEAN-BAPTISTE.
- M. Alexander GRIMAUD, Directeur de cabinet du Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, a succédé le 27 avril 2009 à M. Pierre REGNAULT de la MOTHE.
- M. Pierre du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Directeur régional de la Banque de France, a succédé le 2 juin 2009 à M. Gérard AUMAS.

Nièvre :

- M. Jean ALMAZAN, Sous-Préfet de Clamecy, a succédé le 23 février 2009 à M. Michel JEANNEY.

Côte-d'Or :

- M. Bruno VANDRISSE, Directeur Territorial de Pôle Emploi Côte d'Or, a pris son poste le 9 février 2009.

Yonne :

- M. Pascal LELARGE, Préfet de l'Yonne, a succédé le 29 juin 2009 à M. Didier CHABROL.